

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du mercredi 04 janvier 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 28 décembre 2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSSELLE, Patrick MERAL, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Thierry MARSILHAC, Jacqueline BARTHAIRE, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :12

Contre : 0

Représentés:

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: Jean-Paul DUMAS, Ludovic LEVAIS

Objet: Validation du choix du système de chauffage - DE_2023_105

Objet : Validation du choix du système de chauffage au gymnase

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'état d'avancement du projet de rénovation énergétique du gymnase.

La commune bénéficie pour ce projet d'une aide CRTE d'un montant de 166 982.00 €.

A ce stade, et avant de lancer l'appel d'offres, il est impératif de se positionner sur le mode de chauffage qui sera utilisé.

Deux modes de chauffage sont envisagés :

- la chaudière à granulés bois ;
- la géothermie.

Après discussion, le conseil municipal opte pour la chaudière à granulés bois et étudie la possibilité de renforcer la charpente afin de pouvoir y installer des par

Date de transmission de l'acte: 14/01/2023

Date de réception de l'AR: 14/01/2023

015-211500012-DE_2023_105-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide dans le cadre du projet de rénovation énergétique du gymnase d'opter pour l'installation d'une chaudière à granulés bois ;
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 14 JAN. 2023
publié le : 14 JAN. 2023

Date de transmission de l'acte: 14/01/2023
Date de reception de l'AR: 14/01/2023

015-211500012-DE_2023_105-DE
A G E D I